



Thierry Moers
le secrétaire national

VACCIN TETANOS LORS DES VISITES MÉDICALES
AU NIVEAU DU PERSONNEL DE CONDUITE



cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Vaccin TETANOS lors des visites médicales au niveau du personnel de conduite

La CGSP est intervenue pour avoir la possibilité de recevoir le vaccin TETANOS sur base volontaire lors des visites médicales au niveau du personnel de conduite.

Après discussion avec Idewe, le Coordinateur des CPL de B-TO et du responsable, il a été décidé :



- de rajouter ce risque santé dans l'AdR
- d'ajouter le risque santé dans le profil de prévention (dans le cadre de la surveillance de la santé)
- de donner la possibilité de recevoir ce vaccin.

 La direction a accepté notre demande légitime.

Il est prévu tous les 20 ans et après 65 ans tous les 10 ans

Chez les adultes :

Le vaccin contre le tétanos a une durée d'efficacité très longue. Cependant il faut **faire des rappels régulièrement** pour rester protégé. C'est particulièrement important si vous devez voyager dans un pays où l'hygiène est défectueuse. Alors tous les combien doit-on faire un rappel du vaccin du tétanos après 18 ans ?

- **Tous les 20 ans**, avant 65 ans : à 25 ans, 45 ans et 65 ans ;
- **Tous les 10 ans** à partir de 65 ans.

Thierry Moers
Le secrétaire national



**N'hésitez pas à contacter votre délégué ou votre secrétaire régional
pour de plus amples informations.**